



BULLETIN D'INFORMATION

Haut-Saône

Retrouvez nous sur internet
www.cgt70.fr
www.facebook.com/UDCGT70
<https://bsky.app/profile/cgt70.fr>

N°1 - Avril 2025

Les 130 ans de la CGT

Édito

La CGT incarne 130 ans d'expérience syndicale, d'engagement avec les travailleurs pour une vie meilleure, digne, libre et aussi de solidarité avec les travailleurs du monde entier. C'est au Congrès de Limoges que les deux conceptions du syndicalisme (l'une sur les solidarités corporatives par branche d'industrie et l'autre sur les solidarités interprofessionnelles) se combinent pour donner naissance à la Confédération Générale du Travail, avec pour ligne d'action « d'unir sur le terrain économique et dans des liens d'étroite solidarité les travailleurs en lutte pour leur émancipation intégrale ».

2025, marque aussi les 80 ans de la création d'une des plus grandes institutions jamais créée au bénéfice de la population : la Sécurité Sociale. Issue du Conseil National de la Résistance, c'est sous l'impulsion d'Ambroise CROIZAT, Ministre communiste du Travail et syndicaliste CGT de la métallurgie, qu'elle a vu le jour, avec pour devise : « Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ». Je me permets de citer Ambroise CROIZAT : « Il faut en finir avec la souffrance, l'indignité et l'exclusion. Désormais, nous mettrons l'homme à l'abri du besoin. Nous ferons de la retraite non plus l'antichambre de la mort mais une nouvelle étape de la vie ».

Le capital qui s'est largement compromis dans la collaboration avec Vichy et l'Allemagne nazi, est très affaibli et à terre. Il n'est pas en capacité d'imposer ou de négocier quoi que ce soit.

Depuis sa création, notre système de protection sociale est attaqué par tous les fronts. Le patronat saisit toutes les occasions pour bloquer, entraver ou détricoter la mise en œuvre du programme du CNR (le vrai), celui du gouvernement Macron est le Conseil National de la Rigolade. Les réformes successives qui se sont mises en place n'ont eu de cesse de détruire ces conquêtes sociales et plus particulièrement la Sécurité Sociale. Des choix politiques qui ont permis le désengagement des employeurs dans le financement

de la Sécurité Sociale avec la montée des exonérations des cotisations sociales patronales et une volonté de transférer au privé et à la finance. C'est le sens de la politique menée par Macron en voulant affaiblir la Sécurité Sociale et l'Assurance chômage. Un certain Kessler a dit : « Le modèle social français est le produit du CNR, un compromis entre gaullistes et communistes. La liste de réformes, c'est simple prendre tout ce qui a été fait entre 1944 et 1952 sans exception, défaire méthodiquement le programme du CNR ! » Cette remise en cause sociale se double d'une déchéance sociale puisque les digues érigées grâce à la résistance entre les forces républicaines et l'extrême droite sont consciencieusement détruites et le RN est désormais considéré comme un parti comme les autres, sauf pour la CGT.

L'ordre mondial construit en 1945 pour empêcher le fascisme et la guerre n'a jamais été aussi fragilisé qu'aujourd'hui.

Pas question que la situation internationale ne soit instrumentalisée pour imposer l'austérité, les coupes dans les Services publics et la remise en cause des droits et des libertés notamment syndicales. Nos Services Publics sont les piliers indispensables de la cohésion de nos sociétés. Le danger historique que fait peser sur nos sociétés l'internationale d'extrême droite en cours de constitution est d'abord démocratique, pas militaire.

La CGT dénonce toute volonté d'imposer une « économie de guerre » qui a toujours pour conséquence l'austérité aux travailleurs, de remettre en cause les droits et les libertés et de favoriser le capital et la finance.

L'action de mémoire est un acte politique essentiel au présent.

Annick DIDIER
Secrétaire Générale

LE LIEN 70 des Militants CGT Haut-Saône
N° ISSN 0338-8034 – Publissimo Esprit Libre – DIRECTEUR DE PUBLICATION : Annick DIDIER
Imprimé par nos soins sur du papier certifié FSC
Union Départementale CGT 70 – 7 Rue & Place Beauchamp – 70000 VESOUL
Tel : 03.84.78.69.90 – Mail : ud-cgt70@wanadoo.fr

Violence faites aux femmes, passer de la parole aux actes

Les 23 et 25 novembre, à l'occasion de la journée internationale contre les violences faites aux femmes et aux côtés de collectifs féministes, la CGT a porté ses revendications en matière de violences au travail et en dehors. L'actualité de ces derniers mois nous démontre combien ce combat contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) est encore loin d'être gagné. Oui, la loi constitutionnelle du 8 mars 2024 a inscrit dans notre constitution la « liberté garantie à la femme d'avoir recours à une IVG ». Oui, la législation sur les violences sexuelles a évolué positivement (mais insuffisamment) en 2018 et 2021, notamment sur le viol.

Mais nous pouvons constater que l'effet backlash* se manifeste un peu partout. Aux États-Unis, le 22 juin 2022, l'annulation par la Cour Suprême de l'arrêt fédéral qui garantissait depuis 1973 le droit d'avorter sur tout le territoire a fait reculer l'accès à l'avortement pour les femmes américaines dans un pays où ce droit n'était déjà pas garanti dans tous les États.

Après l'élection de Trump, ce sont 31 États qui pourraient restreindre ou interdire son accès. En Iran, le 2 novembre, une nouvelle arrestation d'une étudiante, défiant la politique des Mollahs a eu lieu. Celle-ci risque la mort pour avoir voulu faire valoir sa liberté. En Afghanistan, le durcissement des lois par les Talibans interdit aux femmes de se retrouver ensemble et de se parler. À partir de 12 ans, la femme afghane se retrouve en prison chez elle. La Turquie s'est retirée en juillet 2021 de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, que le pays avait été le premier à ratifier. En Corée du Sud, la misogynie exacerbée et une vague de crimes sexuels numériques (diffusion non consentie d'images et vidéos à caractère pornographique) ont entraîné l'apparition de mouvements féministes radicaux.

En France, le procès de Mazan jugeant des hommes si ordinaires pour les viols de Gisèle Pélicot pendant plus de 9 ans avec l'aide de son mari ou les révélations des abus sexuels subis par l'actrice Judith Godrèche suite à ses plaintes pénales contre les réalisateurs B. Jacquot et J. Doillon permettent de verser au débat public la question des VSS. Enfin, les révélations sur la mansuétude de la hiérarchie catholique concernant l'Abbé Pierre pendant des dizaines d'années ou le soutien public de Macron à Depardieu, pourtant déjà mis en examen pour viol et agression sexuelle, nous indiquent bien que les progrès sont lents et fragiles si nous n'y prenons pas garde.

Pour la CGT, il ne peut y avoir de réelle égalité F/H qu'à la condition de faire fortement reculer les VSS. Nos employeurs savent donc ce qu'il leur reste à accomplir pour anéantir la domination patriarcale et éradiquer les VSS.

* Le backlash, quésaco?

On peut traduire par « contrecoup » ou « retour de bâton ». Ce phénomène a été théorisé dans les années 1990 par la journaliste et militante féministe Susan Faludi dans son livre « *Backlash The Undeclared War Against American Women* » et représente les reculs répétés de grandes avancées en matière de droits des femmes.



VIOLENTOMÈTRE

Remarques et critiques acceptées	ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL SAIN
Promotions pour les femmes comme pour les hommes	
Travail en confiance et autonomie	
Reconnaissance du travail	
Refus de relations extraprofessionnelles accepté	ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL SEXISTE ET HOSTILE
Commentaires sur votre apparence	
Parole coupée systématiquement	
Blague sur les « promotions canapé »	
Questions indiscrettes insistantes sur votre vie privée	
Blagues sexistes et sur les blondes	
Évocation de sexualité sans accord	HARCÈLEMENT SEXUEL
Mécontentement après votre refus d'être raccompagné	
Recherche systématique d'être seul avec vous	
Images à caractère pornographique visibles	
Regards insistants sur votre poitrine et vos fesses	AGRESSIONS SEXUELLES
SMS ou mails sexuels sans accord	
Demande insistante d'un acte sexuel	
Hostilité liée au refus d'un acte sexuel	VIOLS
Menaces professionnelles pour obtenir un acte sexuel	
Baiser forcé par surprise	
Toucher vos seins, fesses ou cuisses sans consentement	
Fellation ou pénétration forcée	

Si l'on se penche sur les chiffres, ce qu'il nous reste à conquérir en tant qu'Organisation Syndicale féministe peut donner le vertige.

En général :

- 9 femmes sur 10 connaissaient leur agresseur,
- 80 % des femmes handicapées ont été victimes de violences,
- 85 % des personnes transgenres agressées au cours de leur vie,
- 94 % des plaintes pour viol classées sans suite en 2020.

Pour la CGT, il ne peut y avoir de réelle égalité F/H qu'à la condition de faire fortement reculer les VSS. Nos employeurs savent donc ce qui leur reste à accomplir pour anéantir la domination patriarcale et éradiquer les VSS dans nos collectifs de travail et partout ailleurs.

2023	2024
1185 victimes recensées par la Mission Interministérielle pour la Protection des Femmes (MIPROF), soit 93 féminicides, 319 tentatives de féminicides et 773 femmes harcelées par conjoint ou ex-conjoint ayant conduit au suicide ou à une tentative de suicide.	<p style="color: red; font-weight: bold;">L'Union Départementale CGT 70 organise deux formations sur le sujet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Combattre les Violences Sexistes et Sexuelles au travail (du 5 au 7 novembre 2025) - Harcèlement (du 23 au 25 juin 2025)
110 000 victimes de violences sexuelles (viols, agressions sexuelles, atteintes sexuelles, harcèlement sexuel, voyeurisme, exhibition sexuelle, exploitation sexuelle...).	
96% des 68621 mis en cause pour violences sexuelles sont des hommes.	
270 000 victimes de violences commises par leur partenaire ou ex partenaire.	
Augmentation de 19% des outrages sexistes et sexuels enregistrés par la police/gendarmerie par rapport à 2022. 130 000 personnes mises en cause pour violences conjugales (90 % d'hommes). Seulement 58 960 procédures ouvertes devant un juge d'instruction. Près de la moitié des affaires ont été classées sans suite.	

Au travail
<ul style="list-style-type: none"> - 90% des viols ou tentatives de viols ont lieu au travail et 10 viols ou tentatives de viols chaque jour sur un lieu de travail. - 30% des salariées déjà harcelées ou agressées sexuellement sur leur lieu de travail (55% si on comptabilise les violences sexistes). - 70% des victimes de violences au travail déclarent n'en avoir jamais parlé à leur employeur. - 40% des victimes qui en ont parlé estiment que la situation s'est réglée en leur défaveur (mobilité forcée, placardisation, voire licenciement). - 9% des salariées ont eu un rapport sexuel «forcé» ou «non désiré» avec une personne de leur milieu professionnel. - 18% des femmes cadres victimes ou témoins de VSS (contre 12% des hommes).

CFESES : qui peut bénéficier des 18 jours ?

Formations sur temps de travail (rémunérées)

Connaître tes **DROITS**
c'est déjà les défendre !



Le **C**ongé de **F**ormation **E**conomique, **S**ocial, **E**nvironnemental et **S**yndicale (**CFESES**) s'inscrit dans une longue histoire avec l'intégration en 1957 dans le Code du Travail des stages consacrés à l'éducation ouvrière au bénéfice des travailleurs. La dernière évolution de ce congé date de la loi

« Climat et résilience » qui a ajouté la dimension environnementale dans les thèmes possibles de formation. Même si ce droit est très ancien, cela n'a pas empêché la Cour de Cassation d'avoir à se prononcer sur l'interprétation des dispositions relatives au CFESES pour les salariés ayant un mandat en entreprise.

Pour bien comprendre son raisonnement, il faut rappeler que les dispositions relatives au CFESES sont découpées en deux sections dans le Code du Travail, l'une concernant l'ensemble des salariés, l'autre les salariés ayant des fonctions syndicales.

D'un côté l'article L.2145-7 du Code du Travail, applicable à tous les salariés, précise que le droit à formation est de 12 jours par an et de 18 jours pour les salariés qui animent les stages.

De l'autre, l'article L.2145-1 du Code du Travail concerne spécifiquement les salariés appelés à exercer des fonctions syndicales et leur octroie 18 jours de congés.

Au regard des décisions de la Cour de Cassation, nous pouvons donc répondre avec certitude que l'ensemble des salariés détenant un mandat de représentation du personnel, électif ou désignatif, bénéficient de 18 jours de CFESES.

1er mai 2025



**1er mai
manifestation
à 10 h 00
Place de la
République à VESOUL**



https://cgt70.fr/IMG/pdf/tract_1er_mai_2025.pdf

Repas fraternel

À l'issue de la manifestation, rendez-vous à **Dambenoît-lès-Colombe** au lieu dit « Le Haut des vignes » pour partager ensemble le barbecue fraternel.

Chacun.e participera en apportant une spécialité (Apéro et/ou salade et/ou dessert)

Réservation obligatoire pour le repas fraternel :

03 84 78 69 90 ou 06 81 88 73 45 ou ud-cgt70@wanadoo.fr

Agenda des formations à venir de l'UD cgt 70

Du 02 juin au 05 juin à Vesoul

- S'Impliquer dans la CGT
- Participer à la vie de la CGT (Module 1)

Du 12 au 16 mai à Vesoul

- Formation Santé Sécurité Conditions de Travail

Du 23 au 25 juin à Vesoul

- Formation « Le harcèlement »

Du 15 au 18 septembre à Gray

- S'Impliquer dans la CGT
- Participer à la vie de la CGT (Module 1)

Du 29 septembre au 3 octobre à Lure

- Formation « Participer à la vie de la CGT » (Modules 2 & 3)

Du 20 au 22 octobre à Vesoul

- Formation « Initiation au droit »

Du 5 au 7 novembre à Vesoul

- Formation « Combattre les violences sexistes et sexuelles au travail »



Le plan de formation détaillé est à retrouver sur le site web de l'UD CGT 70 <https://www.cgt70.fr/> dans la rubrique **Formation syndicale**.

Élections TPE : la CGT loin devant

La CGT conforte sa place de première organisation représentative des salarié-es des très petites entreprises avec 27,64% des voix, et creuse l'écart en finissant près de 13 points devant la 2e organisation syndicale.

Ces élections déterminent la capacité des syndicats à négocier au niveau des branches comme au niveau interprofessionnel. Elles définissent la composition des Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles (CPRI) et le nombre de conseillers et conseillères prud'homaux.

Ce vote est un signal d'envergure adressé au patronat et au gouvernement, d'autant qu'il se conjugue à l'annonce d'une CGT en progression de ses effectifs. Ainsi, nous proposons aux salarié-es des TPE de nous rejoindre et d'agir avec nous.

Pourtant ces élections n'ont mobilisé que 4,09% de votant-es, soit 218 926 salarié-es. La CGT dénonce les nombreux dysfonctionnements observés tout au long de ce scrutin qui ont empêché la participation. Dans un sondage dévoilé par la CGT en octobre 2024, plus de 50% des salarié-es des TPE n'étaient même pas au courant de ces élections !

Résultats départementaux de la région BFC aux élections TPE 2024

	CFE-CGC	CFTC	CNT-SO	FO	Solidaires	UNSA	CGT	CAT	CFDT	le_SGJ	Régionales et interprofessionnelles	Professionnelles	Taux de participation
Côte-d'Or	4,02 %	10,44 %	2,39 %	10,33 %	4,89 %	15,55 %	23,76 %	1,25 %	16,10 %	4,08 %	0,00 %	7,18 %	4,63 %
Doubs	3,45 %	8,43 %	2,11 %	10,47 %	5,15 %	15,92 %	21,36 %	1,35 %	18,14 %	3,63 %	0,00 %	10,01 %	4,85 %
Haute-Saône	3,30 %	8,58 %	1,58 %	15,83 %	4,09 %	12,14 %	22,30 %	1,19 %	12,80 %	3,43 %	0,00 %	14,78 %	5,56 %
Jura	3,95 %	7,32 %	2,32 %	10,57 %	5,11 %	13,12 %	27,18 %	1,63 %	14,87 %	4,88 %	0,00 %	9,06 %	4,78 %
Nièvre	3,08 %	5,68 %	1,30 %	12,50 %	5,84 %	12,01 %	34,25 %	1,14 %	16,88 %	3,41 %	0,00 %	3,90 %	4,90 %
Saône-et-Loire	3,20 %	6,28 %	1,91 %	11,21 %	4,00 %	14,60 %	30,87 %	0,80 %	16,33 %	3,64 %	0,00 %	7,15 %	4,24 %
Territoire de Belfort	2,88 %	16,31 %	0,96 %	11,27 %	3,84 %	11,75 %	22,54 %	1,68 %	14,87 %	4,56 %	0,00 %	9,35 %	5,39 %
Yonne	2,76 %	8,81 %	1,17 %	12,85 %	4,56 %	16,14 %	21,23 %	0,64 %	16,45 %	5,41 %	0,00 %	9,98 %	4,21 %
Région BFC	3,43 %	8,58 %	1,89 %	11,49 %	4,71 %	14,55 %	25,23 %	1,16 %	16,17 %	4,05 %	0,00 %	8,74 %	4,67 %
National	4,10 %	8,29 %	2,20 %	11,69 %	5,34 %	14,38 %	27,64 %	1,10 %	14,86 %	3,26 %	0,77 %	6,36 %	4,07 %

La CGT 2e organisation syndicale

Ire organisation dans les TPE et dans la fonction publique

Le Haut Conseil du Dialogue Social vient de communiquer les résultats du 4e cycle de représentativité des organisations syndicales du secteur privé. La CGT est confirmée 2e organisation syndicale avec 1 086 341 voix et 22,21%. **La CGT est représentative dans 218 branches, soit 9 branches sur 10. La CGT est en tête chez les 5,3 millions de salarié-es des entreprises de moins de 11 salarié-es ainsi que chez les 5,7 millions d'agent-es de la fonction publique.**

Faut-il avoir peur de la dette publique ?

La question de la dette de la France étant le prétexte, pour le Président de la République et le Premier ministre, pour imposer un budget 2025 de rigueur, un budget récessif, Denis DURAND, économiste et directeur de la revue *Economie et Politique* répond à quelques questions.

La France serait-elle une exception en matière de dette publique ?

La réponse est non. En pourcentage du PIB, le Japon, les États-Unis et l'Italie ont des dettes publiques bien supérieures. C'est bien la décision de Macron de dissoudre l'Assemblée nationale avec une absence de majorité qui a entraîné la pression des prêteurs. Les marchés financiers s'interrogent à la fois sur la stabilité politique comme sur la solvabilité du pays pour accroître ses profits.

Il faut faire des économies ?

Les libéraux tentent bien de défendre cette thèse mais où faire des économies quand on observe l'état calamiteux de l'hôpital public, l'insuffisance de professionnels de santé, l'insuffisance de professeurs face aux élèves, l'insuffisance d'agents publics pour lutter contre la fraude fiscale, les importations frauduleuses etc... D'ailleurs, il faut observer la grave crise économique qui secoue l'Allemagne qui, pour des raisons d'orthodoxie budgétaire, a sacrifié ses investissements publics.

La dette publique met l'Etat dans les mains des banques ?

C'est faux ! les marchés financiers sont pires que les banques. Les banques ne détiennent qu'une faible part de la dette française à contrario des marchés de capitaux qui achètent des emprunts d'état qui sont des titres négociables sur les marchés de capitaux mondialisés.

La dette publique est un fardeau pour les générations futures ?

Cet argument est totalement faux car les investissements d'aujourd'hui profiteront aux générations futures comme des établissements scolaires et universitaires de qualité, des infrastructures permettant des mobilités à faible impact carbone, du fret ferroviaire plutôt que des camions sur les routes, un système de santé et de recherche efficace etc...

La dette il faut bien la rembourser ?

La dette « court » depuis les années 70. Le problème n'est pas la dette mais les intérêts de la dette qui deviennent la première dépense de l'État bien avant le budget de l'Éducation nationale. La dette provient d'une absence de recettes par rapport aux dépenses publiques.

C'est la faute des critères de Maastricht ?

Si la Fédération des Finances CGT a constamment dénoncé les critères de convergence qu'il faudrait revoir d'urgence en réformant les traités, il ne faudrait pas exonérer la stratégie du capital sur les différents états. On a vu comment, avec l'aide de la troïka (FMI – BCE – Banque Mondiale), le capital a mis à genou la Grèce.

Il faut revoir la loi Giscard qui interdit à la Banque de France de prêter à l'État ?

Cette affirmation qui circule très largement dans des milieux syndicaux et des milieux de gauche est fautive ! Ce n'est qu'en 1994, avec la transposition en droit du traité de Maastricht (article 104 devenu article 123) que toute forme de financement par la BCE et les BCN a été interdite. Mais la BCE peut prêter à des établissements publics comme la Caisse des Dépôts, à la BPI France ou à la BEI (Banque européenne d'Investissement) dont le capital appartient aux États de l'Union européenne et qui finance de nombreuses collectivités territoriales à des taux plus favorables.

La dette est un problème : supprimons la dette ?

L'absence de dette publique ne met pas un pays à l'abri des pressions des marchés financiers et hélas, l'état du monde aujourd'hui et en France en particulier, ne laisse pas espérer un climat révolutionnaire qui mettrait les marchés de capitaux à genou.

Au contraire, il faut mener et gagner

la bataille idéologique contre le capital en obligeant les banques centrales à racheter les titres de dette publiques (ce qu'elles font un peu au second marché) et les convertir en titres non remboursables à taux zéro. Il faut aussi obliger la BCE et les BCN à financer des besoins existants comme les services publics, les infrastructures et la transition écologique.

Pour un état efficace, faisons des économies et supprimons des emplois publics pour investir ?

On voit comment les libéraux ont du mal à montrer là où des réductions d'effectifs sont possibles. Quant aux privatisations de services publics, on voit bien partout quelles en sont les conséquences pour les usagers. Un exemple révélateur : la privatisation du fret, que poursuit la SNCF et qui suscite la lutte des cheminots a conduit à l'effondrement du fret en France et aucune société privée de fret n'a acquis un modèle économique.

La dette publique c'est celle de la France ?

Cette affirmation est totalement fautive car la dette publique concerne l'État mais aussi les collectivités territoriales qui empruntent, hélas, sur les marchés financiers mais de façon limitée sous la pression des élus.

À noter que cette dette publique est inférieure à 5% de la dette totale et la stigmatisation sur ces collectivités, les baisses très importantes de dotations financières les conduiront soit à diminuer l'investissement soit à tailler dans les politiques sociales. La dette privée est bien supérieure à la dette publique en France comme dans de nombreux pays.

Si le gouvernement en avait la volonté politique, il trouverait des sources de financement sans puiser dans les poches des travailleurs.

D'après les dernières estimations de Bercy, le déficit public frôlerait 6% du PIB, le gouvernement devra trouver entre 30 et 60 milliards d'euros d'économies ou de recettes nouvelles.



La Loi de Finances, adoptée par l'Assemblée Nationale et par le Sénat, entérine un virage austéritaire sans précédent. Plutôt que de répondre aux besoins de la population, le gouvernement choisit de privilégier la satisfaction des marchés financiers et de la Commission européenne, au prix d'une nouvelle attaque contre les services publics, la protection sociale et le pouvoir d'achat des classes populaires et moyennes.

Au fil des décennies allégements, exonérations, taux réduits et niches fiscales ont complètement asséché les bases fiscales.

Les moyens existent, car la richesse créée n'a jamais été aussi élevée en France (PIB). L'enjeu consiste donc en la mobilisation de la richesse créée par les travailleurs pour répondre aux besoins sociaux et écologiques.

Les mesures suivantes construites et portées par la Fédération des Finances CGT font partie de la solution, en voici quelques exemples :

- Accroître la progressivité du système fiscal par l'application de 14 tranches d'imposition de 0 à 65 %. Il s'agit de donner une place prépondérante à l'impôt sur le revenu dans les recettes de l'Etat, car c'est l'impôt le plus juste. Supprimer la Flat Tax (taxe forfaitaire de 12,8 %) sur les revenus du capital, particulièrement avantageuse pour les très hauts revenus.
- Fin du prélèvement à la source : bien qu'il fonctionne, il reste un système de recouvrement injuste et intrusif. Il faut attendre trop longtemps le remboursement du trop versé.
- Établir un impôt sur la fortune à l'assiette et au barème progressif. Il s'agit donc de taxer les patrimoines détenus (90 %) par la moitié des ménages afin de les faire contribuer à la hauteur de leur richesse accumulée au financement des politiques utiles à tous.
- Établir un impôt sur les sociétés en fonction des politiques menées par les entreprises en matière d'emploi, de salaires, d'égalité, de discriminations et d'environnement.
- Supprimer les dispositifs de réduction d'impôts (niches fiscales) inefficaces, injustes et polluantes, cela permettrait de récolter plusieurs milliards d'euros qui sont gaspillés en pure perte à soutenir des activités nocives pour l'environnement ou la société.
- Renégocier les conventions fiscales internationales pour appliquer le modèle ONU (qui permet de conserver une plus grande part des recettes fiscales pour l'état source), plutôt que le modèle OCDE (qui favorise l'état de résidence, pays de l'investisseur ou du siège social).
- Taxation unitaire des multinationales (entité unique) qui permettrait de répartir le bénéfice dans les pays où l'entreprise réalise vraiment son activité. Cette mesure permet de lutter contre les transferts de bénéfices et la mise en concurrence des territoires vers le moins disant fiscal.
- Création d'une taxe sur les activités financières qui permettrait la construction d'une fiscalité internationale redistributive et juste pour permettre un renforcement des moyens de financement public.
- Mise en place d'une surtaxation des opérations réalisées avec des paradis fiscaux qui sont les acteurs majeurs de l'optimisation, de l'évasion fiscale et du blanchiment des avoirs criminels. Les schémas d'optimisations fiscales aboutissent à un assèchement des bases d'imposition des multinationales et des grandes fortunes. Cela permettrait de récupérer des moyens budgétaires et d'entraver ces opérations.

Rapport de la Cour des Comptes : il n'y a pas de déficit caché de nos régimes de retraite !

Le rapport de la Cour des comptes sur l'état financier de nos régimes de retraite qui a été rendu public le jeudi 20 février représente un démenti cinglant aux chiffres farfelus retenus par le Premier ministre. C'est rassurant, la France ne bascule pas dans le **nouveau monde de post-vérité que l'extrême droite veut nous imposer.**

Ce rapport acte aussi qu'il n'y a **pas de traitement de faveur des fonctionnaires.** C'est important de le dire et de le redire: ce rapport confirme que les fonctionnaires ont un régime moins favorable que celui des salariés du privé et qu'il n'y a pas de surcoût du régime des fonctionnaires.

Ce rapport confirme également que la réforme violente de 2023 n'a pas résolu le problème de financement de nos régimes.

Contrairement à ce que le gouvernement prétendait en 2023, ce rapport confirme que depuis 1993, il y a eu une longue série de réformes qui ont conduit à ce que **l'âge de départ en retraite soit repoussé plus rapidement que les gains d'espérance de vie**, et donc que la durée passée en retraite baisse.

En effet, la Cour des comptes a indiqué que le déficit atteindrait 6,6 milliards d'euros en 2025, se stabiliserait jusqu'en 2030 environ à 15 milliards d'euros puis se dégraderait de manière nette, rapide, croissante à 30 milliards en 2045, malgré la réforme de 2023. Des chiffres bien loin de ceux avancés mi-janvier par François Bayrou, qui avait évoqué un déficit de 55 milliards d'euros à horizon 2030.

Ce rapport confirme donc notre détermination à obtenir l'abrogation de cette réforme et au-delà le retour de la retraite à 60 ans.

Des négociations entre les syndicats et le patronat, le document rendu public est censé servir de base de discussion aux syndicats et au patronat, chargés par l'exécutif de renégocier la réforme des retraites d'avril 2023, imposée par 49.3 contre la volonté de la population.

Ces réunions ont débuté le 27 février, et dureront pendant trois mois.

Il faudrait trouver 10 milliards d'euros à horizon 2030. C'est faisable et la CGT a des propositions. L'objectif c'est de financer l'abrogation de la réforme des retraites à 64 ans.

Au patronat nous disons: **nous sommes ici pour parler abrogation et renforcement du système par répartition, à prestations définies, redistributif et solidaire.**

Certainement pas pour parler capitalisation et confier nos retraites, l'héritage de la résistance, à la finance en souscrivant des produits financiers auprès de banques ou d'assurances qui vont alimenter des fonds de pension tentaculaires tel que Blackrock (connu pour sa proximité avec Macron) et leur permettre de spéculer sur nos retraites. **C'est une discussion hors sujet dans laquelle la CGT ne rentrera pas.**

N'oublions pas que l'enjeu pour le patronat et les places financières est de taille puisque ce ne sont pas moins de 380 milliards d'euros pour 2023 (source: COR) qui leur échappent.

Pour cela nos gouvernements

sont prêts à tout, comme faire baisser les montants des pensions pour nous pousser vers une retraite avec un dose de capitalisation sous prétexte de vouloir sauver le système par répartition!

Notre retraite est un droit, parce qu'elle repose sur le travail et le salaire. Elle fonctionne sur le principe de répartition: les actifs d'aujourd'hui financent les retraites d'aujourd'hui, ce qui garantit la durabilité du système. C'est un système à prestations définies, ce qui nous garantit un niveau de pension. Enfin il est solide car financé par la cotisation sociale. Ne nous laissons pas leurrer par une propagande gouvernementale qui agite des chiffons rouges pour nous convaincre que le système est en danger et nous imposer un système à cotisations définies et par capitalisation. Notre système n'est pas en danger bien au contraire, c'est un système solide et sûr!

C'est le système issu du Conseil National de la Résistance, mis en place par Ambroise CROIZAT, ministre du travail, afin de faire de la retraite une nouvelle étape de la vie et non plus l'antichambre de la mort.

Pour que la démocratie soit respectée, la CGT exige dans tous les cas, un vote au Parlement ou la consultation des français-es par référendum.

Il est temps de répartir les richesses dans le bon sens, vers ceux qui produisent c'est-à-dire les travailleurs : pour vivre de son travail, pour des services publics de qualité et pour notre protection sociale qui répondent aux besoins de la population, à commencer par le droit à retraite en bonne santé !

La CGT quitte la concertation

La CGT s'est engagée dans les concertations pour exiger l'abrogation de la réforme de 2023.

Le patronat acceptait la discussion sous la pression du rapport de forces issu des mobilisations de 2023 et 2024 par ce que nous avons réussi à maintenir ce sujet dans l'actualité depuis 2 ans.

Au vu des déclarations de François Bayrou du dimanche 16 mars et de sa réponse au courrier d'interpellation de la CGT, cette dernière, après consultation de ses organisations, a quitté la concertation.

En Haute-Saône aussi la CGT gagne !

SIMU



Deux syndicats de l'entreprise (CFDT et CFE/CGC), ont accepté une augmentation générale de 1,5% et en parallèle 1,7% pour les salariés ayant plus de 15 ans d'ancienneté. La CGT revendiquait 2% d'augmentation générale, qui aurait coûté selon la direction de

l'entreprise 62 000 euros de plus. La direction a préféré les mettre dans l'abondement (interne au groupe Somfy ayant traité à l'intéressement sur les résultats), pour assurer un accord des autres syndicats. Sur un bénéfice de 3,5 millions d'euros, la direction

n'a accordé que 100 000 euros pour le travail réalisé en 2024. Le 31 janvier, à l'appel du syndicat CGT, une cinquantaine de salariés ont débrayé devant **SIMU à Arc-les-Gray** revendiquant plus d'efforts de la part de la direction sur les augmentations salariales.

FIDAY GESTION

Le vendredi 28 février, à l'appel du syndicat CGT Fiday Gestion, les salariés ont débrayé de 10 h à 14 h. Le syndicat revendique l'ouverture d'un réel dialogue social et l'arrêt de la réorganisation en cours. Cette réorganisation supprime l'équipe de maintenance du week-end, obligeant ces salariés à réintégrer les équipes de semaine sinon un licenciement se profile pour ces 11 salariés.



MANUFACTURE DU LAC

Manufacture Du Lac : Les salariés de MDL (sous-traitant de Vuitton) étaient en grève les 5 et 6 mars à l'appel de la CGT. Un quart des salariés ont répondu présents pour ce premier mouvement de grève qui fait suite aux propositions dérisoires de la direction aux NAO.

Groupement Hospitalier 70

GH 70 à l'appel du syndicat CGT une grève au service de pédiatrie a été organisée du 3 mars au 10 mars.



Communiqué de presse des syndicats du GH70

« Les organisations syndicales CFDT, CGT, FO ainsi que le personnel du GH 70 expriment leurs inquiétudes face à l'avenir de leur hôpital.

Le personnel du GH70, toutes catégories confondues, fait part de sa profonde inquiétude quant à l'avenir de leur hôpital et des conditions de travail de plus en plus inhumaines, le personnel médical, paramédical, administratif, technique et logistique se trouve dans une situation alarmante.

Les conditions de travail ne cessent de se dégrader, ce qui entraîne un exode de nos professionnels. Cette situation n'est pas seulement humiliante et décourageante pour tous, mais elle compromet également la diversité des spécialités offertes à la population, ainsi que la qualité des soins aux patients et le travail des agents administratifs, techniques et logistiques.

Reconnaître et valoriser le travail de tous

Il est primordial de reconnaître et de valoriser le travail de tous les agents du GH70, plutôt que de le dénigrer. La suppression d'avantages précédemment acquis, tels que la gratification de médaille, la prime de Noël pour les enfants, la possibilité de travailler à 80%, les cycles de travail imposés, contribue à détériorer davantage l'ambiance et le moral au sein de l'établissement. La direction du GH 70 veut-elle accélérer l'exode des agents ?

Le personnel médical, paramédical, administratif et technique du GH 70 ne devrait pas être considéré uniquement comme un moyen d'ajustement financier, mais plutôt comme des personnes



consciencieuses et méritantes, essentielles au bon fonctionnement de l'hôpital.

Il ne faut pas oublier que sans les agents, toutes catégories confondues, le GH 70 ne pourrait offrir une qualité des soins adaptée, essentielle à la population, ce qui est primordial pour le personnel médical et paramédical.

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FO exigent que cesse la dégradation de nos conditions de travail, l'utilisation des agents comme variable d'ajustement financière, les cycles de travail, de rétablir nos acquis...

Un appel à l'unité et à la mobilisation, agir pour ne pas subir.

Nous appelons tous les membres du personnel à s'unir et à faire entendre leur voix le lundi 10 mars devant le rond-point à l'entrée de l'hôpital. Ensemble, nous serons plus forts pour nous opposer à ces changements préjudiciables pour tous. Il est crucial de préserver la qualité des soins, la diversité des spécialités et de garantir des conditions de travail dignes pour tous les agents du GH 70. »

SCOP TI - 1336 jours de lutte

1336

COOPÉRATIVE FRANÇAISE

L'histoire de la Société Coopérative Ouvrière Provençale de

Thés et Infusions est singulière puisque sa création en 2014 marque l'issue d'une lutte sociale de 1336 jours engagée par les anciens salariés de Fralib/Unilever, contre la fermeture et le démantèlement de leur outil de production.

1336, c'est le nom très symbolique d'une marque de thés et infusions natures ou avec arôme naturels, bios, privilégiant le circuit court et qui a pour slogan : « SCOPTI, éveille les papilles et réveille les consciences ».

Les produits 1336, sont proposés de manière encore trop insuffisante dans les supermarchés. Les camarades de 1336 sollicitent les adhérents de la CGT à un geste de solidarité en passant des commandes de leur produits :

– Pour tenir un équilibre financier et ainsi leur permettre de

continuer cette belle réussite collective.

– Prouver aussi qu'il est possible de sortir de l'organisation capitaliste et surtout que les travailleurs sont capables de s'auto-gérer.



SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE OUVRIÈRE PROVENÇALE DE THÉS ET INFUSIONS



Conventiennel
22 références de thés et d'infusions de grande qualité

Boissons froides
3 boissons glacées savoureuses : Vous allez adorer notre Thé Vert Glacé Citron et fines écorces, notre Infusion Glacée aux fruits des Bois et celle aux fruits des tropiques

Produits BIO et Eco-Responsable
12 références de thés et d'infusions de haute qualité et 100 % BIO

Vac qualité Premium
Une sélection de 17 variétés de thés et d'infusions en sachet Eco-Recharge

1336 COOPÉRATIVE FRANÇAISE

SANS ARÔME GARANTI ARTIFICIEL

Nouvelles adresses de l'UD CGT 70 et de l'UL CGT de Vesoul

UD CGT 70
Cité Gérôme
7 Rue & Place Beauchamp
70000 VESOUL

Horaires de l'UD CGT 70 :
Lundi - Mardi - Jeudi :
09 h 00 - 12h00 / 14 h 00 - 17 h 00
Mercredi - Vendredi : sur RdV

UL CGT de Vesoul
Bureau 113 - Maison des associations
53 Avenue Jean Jaurès
70000 VESOUL

Attention, pour l'UL de VESOUL prendre Rendez-vous en appelant le 03 84 78 69 90 ou le 06 81 88 73 45

On s'organise avec la CGT !

L'UD CGT 70 est aussi sur les réseaux sociaux

la cgt 70

Union Départementale CGT Haute-Saône

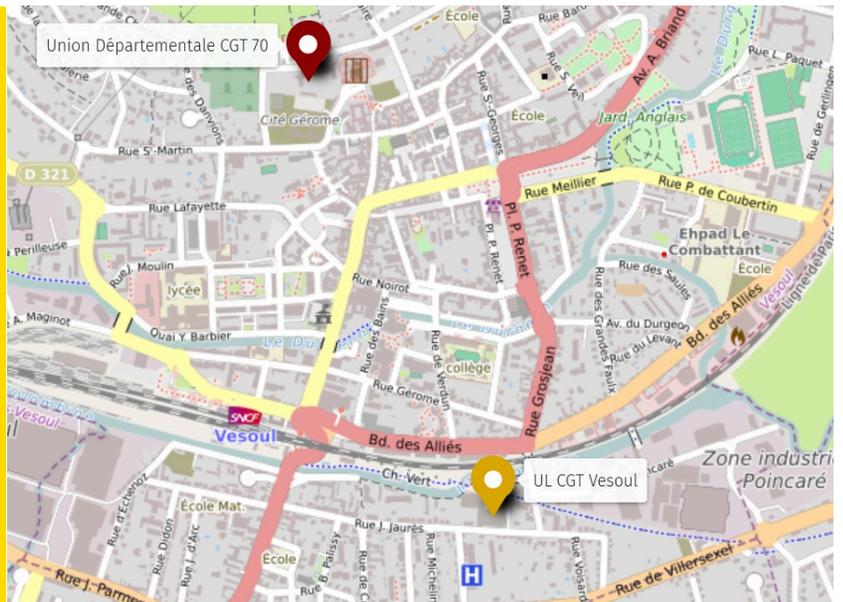
7 Rue & Place Beauchamp
70000 VESOUL
03 84 78 69 90
06 81 88 73 45
ud-cgt70@wanadoo.fr
www.cgt70.fr

@cgt70.fr

BlueSky <https://bskyapp/profile/cgt70.fr>

@udcgt70

Facebook <https://www.facebook.com/UDCGT70>



Votre organisation syndicale () nous fait confiance, **pourquoi pas** **vous ?**

La Macif vous propose des solutions
pour vous et votre famille :
auto, habitation, santé...

Et aussi des solutions adaptées au monde
de l'entreprise et des associations.

→ Pour plus d'informations : [macif.fr](https://www.macif.fr)



La Macif,
c'est **vous.**